

Une première dans les provinces du Sud

# Une usine de dessalement et un parc éolien pour les agriculteurs du Sahara marocain

DNCR Mohamed Laâbid  
mlaavid@aujourd'hui.ma

Le nouveau modèle de développement des provinces du Sud lancé par Sa Majesté le Roi dans les provinces du Sud en 2015 pour assurer un véritable décollage économique tous azimuts au profit des habitants de cette région fait son chemin. Dans ce cadre un ambitieux projet est concocté actuellement par le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, et qui porte sur la construction d'une usine de dessalement destinée à l'irrigation et d'un parc éolien à Dakhla, et qui va desservir un périmètre de 5.000 ha. Le coût des investissements est de l'ordre de 1,7 milliard DH dont 1,4 milliard pour la composante du dessalement et le parc éolien et 300 millions DH pour la composante irrigation.

Cette station de dessalement et prise d'eau en mer sera implantée à 75 km au nord de Dakhla et aura une capacité de 100.000 m<sup>3</sup>/j, soit 30 millions m<sup>3</sup>/an. Elle utilisera la technologie d'osmose inverse pour produire une eau répondant aux normes marocaines de la qualité des eaux d'irrigation.

D'après le ministère de l'agriculture, «ce mégaprojet aura des retombées économiques importantes sur la région de Dakhla-Oued Eddahab; premièrement la production de près de 500.000 tonnes de maraichages primeurs pour une valeur ajoutée de l'ordre de 500 millions DH par an. Deuxièmement la création de près de 10.000 emplois permanents. Et troisièmement la contribution à la préservation et à la durabilité des eaux souterraines de la nappe de Dakhla».

Ce projet porté par le département de l'agriculture et celui chargé de l'eau sera réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé pour le cofinancement, la conception, la construction et la gestion des infrastructures de dessalement et d'irrigation du projet pour une période de 22 ans.

Un appel d'offres pour la mise à disposition des terrains agricoles au profit des investisseurs privés



intéressés par l'investissement agricole sera lancé et géré par l'Agence pour le développement agricole dans le cadre d'un partenariat public-privé autour des terres de l'Etat.

En effet, la zone littorale de la région de Dakhla-Oued Eddahab jouit de conditions favorables pour la production de maraichage primeur de par sa latitude et son climat qui permettent une précocité de 2 à 3 semaines par rapport à la région du Souss-Massa. Cet avantage comparatif est aujourd'hui limité par les ressources en eau disponibles constituées des ressources en eau souterraines fossiles de la nappe de Dakhla peu renouvelables. La création de richesse et la gestion durable des ressources en eau dans la région restent tributaires du développement de nouvelles ressources en eau, notamment par dessalement de l'eau de mer.

Cette région s'étend sur une superficie de 14,2 millions d'hectares, soit 20% de la superficie du territoire national. Et elle est reconnue pour ses potentialités agricoles favorisées par des conditions climatiques idéales pour la production des primeurs. De même, les conditions climatiques favorables se traduisent par un intérêt grandissant des investisseurs pour le développement du secteur agricole dans la région, encouragés par les incitations fiscales (zone franche d'exportation de Dakhla).